RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 82/61/CEE du Conseil, du 26 janvier 1982, modifiant la directive 64/432/CEE en ce qui concerne la période de validité des dérogations concernant les garanties relatives à la brucellose dans les échanges de certains animaux de l'espèce bovine, conformément à l'article 7 paragraphe 1 point E de ladite directive

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 29 du 6 février 1982.)

Page 13, à l'article 1er deuxième et troisième lignes :

au lieu de : « le point E est remplacé par le texte suivant :
"E. Ces dispositions s'appliquent jusqu'au ..." »

lire : « le point E deuxième alinéa est remplacé par le texte suivant :
"Ces dispositions s'appliquent jusqu'au ..." ».

Rectificatif au règlement (CEE) n° 563/82 de la Commission, du 10 mars 1982, portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 1208/81 pour la constatation des prix de marché de gros bovins sur base de la grille communautaire de classement des carcasses

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 67 du 11 mars 1982.)

Page 24, le titre de l'annexe se lit comme suit :

« Corrections prévues à l'article 2 paragraphe 2 troisième alinéa du règlement (CEE) n° 1208/81, exprimées en pourcentages du poids de la carcasse ».